



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **559**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **MC DE L'ARTOIS**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **3103**  
Date \_\_\_\_\_ **31/03/2019**  
Lieu \_\_\_\_\_ **Fontaine Les Croisilles**  
Organisateur technique - **ALLARD Dominique**  
E-mail \_\_\_\_\_ **celine.allard175@orange.fr**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **06 62 00 12 89**

## MOTOCROSS

### MX Solo/Side-Car/Quad

## REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **LETEVE Pierre** Licence : **230652**  
Président du Jury ou Arbitre\* ----- **VAN MULLEN Pascal** Licence : **220955**  
Membre du Jury ----- Licence :  
Membre du Jury ----- Licence :  
Commissaire technique responsable ---- **DELESCAUT Stéphane** Licence : **145208**  
Responsable du chronométrage ----- **DESBUISSONS Xavier** Licence : **179519**

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Espoirs 65	7 ans	9 ans	65cc	Guidon Argent /NJ1/NJ2
Espoirs 85	10 ans	11 ans	85cc	Guidon Argent/Or NJ3
Chpt 85	11 ans	15 ans	85cc	NJ3/NJ3C/NCO Guidon Or CASM
Chpt 125	13 ans		125cc	NJ3C CASM
MX1	15 ans		250cc 2T et+	NCO / INTER CASM
MX2	15 ans		250cc 4T	NCO / INTER CASM
Vétérans	dès 38 ans		open	NCO / INTER CASM
Promotion	dès 15 ans		open	NJ3C/NCO / INTER CASM

#### Engagement :

Site Internet ---- **ENGAGE SPORT**

Contact -----

Téléphone ----- **0321559333**

E-mail---- **liguemotoflandres@wanadoo.fr**

#### Chronométrage :

Location de transpondeur :  oui  non

Tarif : /

Caution : **100 €**



## REGLEMENT PARTICULIER 2019

MOTOCROSS  
MX Solo/Side-Car/Quad

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

## Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

## Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

## Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... Dr TURBANSKI

Nombre de secouristes ..... 15

Nombre d'ambulance(s) ..... 2

Hôpital le plus proche ..... ARRAS

Temps de trajet (en min) ..... 20

## Article 7 Le site de pratique

## Accès :

Nom du site ..... Fontaine Les Croisilles

Adresse ..... RD 38 - 62128

## Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1310 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 87 m

Nombre d'OCP\* ..... 13

\*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :  
Pendant les essais : 45  
En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :  
Pendant les essais : !  
En manche : !



**Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

## Visa du Moto-Club

Date : 1/2/19

MOTO-CLUB DE L'ARTOIS  
✉ : 7 BIS GRAND RUE  
62182  
HENDECOURT-LES-COGNICOURT  
☎ : 06.62.00.12.00  
UFOLEP / FFM

## Visa de la Ligue

Date : 1 - FEV. 2019

F.F.M.  
Ligue Hauts de France  
TERRASSES DU MAIL  
RESIDENCE CLAUDEL A  
02880 CUFFIES  
Tél : 03.23.76.21.47  
liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

## Visa de la FFM

Date : 04/02/2019

Numéro : 19/0103



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation  
74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

# Epreuve 559 Club 3103 31/03/2019

## ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES EPREUVES DU CALENDRIER

Contrôles administratifs et techniques sur le terrain :

Le samedi de 16h00 à 19h30 / Le dimanche de 7h00 à 7h45. Tout pilote se présentant après 7h45 sera refusé.

**LES ESSAIS DEBUTERONT A 8H00 PRECISES**

### HORAIRE ZONE NORD - PROGRAMME de la JOURNEE

La série PROMOTION participera à leurs essais libres en fonction de leur cylindrée

Les séries MX 1 et MX 2 et 125 2T pour le programme de la journée s'inverseront à chaque épreuve

#### ESSAIS LIBRES

8H à 8H10	GROUPE MX1	Essais Libre	10 MIN
8H15 à 8H 25	GROUPE MX2	Essais Libre	10 MIN
8H30 à 8H 40	GOUPE 125	Essais Libre	10 MIN
8H45 à 8H55	Chpt 85cc Minimes Cadets	Essais Libre	10 MIN
9H00 à 9h10	ESPOIRS 65cc/85cc	Essais Libre	10 MIN
9h15 à 9h25	VETERANS	Essais Libre	10 MIN

#### ESSAIS CHRONOMETRES

9h30 à 9h45	GROUPE MX1	CHRONO	15 MIN
9h50 à 10h05	GROUPE MX2	CHRONO	15 MIN
10h10 à 10h25	GROUPE 125	CHRONO	15 MIN
10h30 à 10h40	Chpt 85cc Minimes Cadets	CHRONO	10 MIN
10h45 à 11h00	ESPOIRS 65cc/85cc	CHRONO	15 MIN
11h05 à 11h20	VETERANS	CHRONO	15 MIN

#### MANCHES

11h25 à 11h40	PROMOTION	1 <sup>ère</sup> Manche	15 MIN + 1 T
---------------	-----------	-------------------------	--------------

#### PAUSE REPAS

13h00 à 13h20	CHAMPIONNAT REGIONAL MX 1	1 <sup>ère</sup> Manche	20 MIN + 1 T
13h25 à 13h45	CHAMPIONNAT REGIONAL MX 2	1 <sup>ère</sup> Manche	20 MIN + 1 T
13h50 à 14h10	Chpt 125	1 <sup>ère</sup> Manche	20 MIN + 1 T
14h15 à 14h25	Chpt 85cc Minimes Cadets	1 <sup>ère</sup> Manche	10 MIN + 1 T
14h30 à 14h45	ESPOIRS 65cc/85cc	1 <sup>ère</sup> Manche	15 MIN + 1 T
14h50 à 15h10	VETERANS	1 <sup>ère</sup> Manche	20 MIN + 1 T
15h15 à 15h30	PROMOTION	2 <sup>ème</sup> Manche	15 MIN + 1 T
15h35 à 15h55	CHAMPIONNAT REGIONAL MX 1	2 <sup>ème</sup> Manche	20 MIN + 1 T
16h00 à 16h20	CHAMPIONNAT REGIONAL MX 2	2 <sup>ème</sup> Manche	20 MIN + 1 T
16h25 à 16h45	Chpt 125	2 <sup>ème</sup> Manche	20 MIN + 1 T
16h50 à 17h00	Chpt 85cc Minimes Cadets	2 <sup>ème</sup> Manche	10 MIN + 1 T
17h05 à 17h20	ESPOIRS 65cc/85cc	2 <sup>ème</sup> Manche	15 MIN + 1 T
17h25 à 17h45	VETERANS	2 <sup>ème</sup> Manche	20 MIN + 1 T
17h50 à 18h05	PROMOTION	3 <sup>ème</sup> Manche	15 MIN + 1 T
18h10 à 18h30	<b>FINALE</b>		<b>20 MIN + 1 T</b>
19 h	<b>REMISE DES PRIX</b>		

## ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES


Les Championnats des Hauts de France de Motocross se dérouleront selon la formule suivante :

### QUALIFICATION LE JOUR DE L'EPREUVE SUIVANT LES TEMPS CHRONOS REALISES

- ☐ La mise en place en grille pour les pilotes de chaque catégorie sera le résultat de leurs essais chronos

Longueur  
du circuit: 1310m

Capacité:  
40 pilotes solos  
26 quads/sidcars

 Bosses et sauts

 13 commissaires

 Zone

GRILLAGE

MOTO-CLUB DE L'ARTOIS  
ES: 7 615 GRAND RUE  
82182  
HEROUCOURT-LES-BASSIGNON  
RD 40 82 82 12 48  
VERLEY / STM

GRILLAGE →

CABINE POINTAGE

Le 17/12/2018



MOTO CLUB de L'ARTOIS  
Fontaine les Croisilles



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE  
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION  
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

**La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX**  
Atteste par la présente que

**MOTO CLUB DE L'ARTOIS  
7 Bis Grande rue  
62182 HENDECOURT LES CAGNICOURT**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO260** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross FFM** » se déroulant **du 31/03/2019 à 7h30 au 31/03/2019 à 20h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :  
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 28/01/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

**S.A.S ASSURANCES LESTIENNE**  
BP 34  
51873 REIMS CEDEX  
Tél. 03 26 57 71 39 / 03 26 70 62 90 43  
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622Z - orias 10053161  
Email : assurances.les.tienne@orange.fr



**Date:**  
**2019.01.30**  
**09:40:22 Z**